

SCOUTS UNITAIRES DE France

Espace Raphaël, 21-23, rue Aristide-Briand / 92170 VANVES Cedex

Tél : 01 41 90 19 19 - Fax : 01 41 90 96 72

DOSSIER DE CAMP – Jeannettes & Louveteaux

OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CAMPS DE 3 NUITS ET PLUS

Date de réception

Au Centre National

Date de réception

Par le Délégué Régional

Numéro de l'unité :

Nom de l'Unité :

Numéro du groupe :

Ville et nom du groupe :

Dates du camp

Du :

Au :

Nombre de nuits :

Nombres de mineurs :

I – CAMP

- Mon unité campe seule
- Mon unité ne campe pas (Remplir annexe 1)
- Mon unité participe à un camp groupé
 - en qualité d'unité **d'accueil** (Remplir l'annexe 2)
 - en qualité d'unité **accueillie** (Ne remplir que l'annexe 2bis). **Le numéro de l'unité d'accueil est**

ADRESSE DU CAMP

Nom du propriétaire :
Adresse :

Code postal et Ville :
Téléphone :

CHEF DE CAMP – CHEF DE GROUPE

Nom du chef de camp :

Téléphone :

e-mail :

Contact téléphonique du camp :

Nom du chef de groupe :

Téléphone :

e-mail :

Téléphone pendant le camp :

Les dossiers de camp sont disponibles sur le CD du parfait chef de groupe 2005-2006 ainsi que sur le Kra@1 :

www.scouts-unitaires.org/kraal

Procédure des dossiers de camp

Délai à respecter pour envoyer le dossier au Centre National

- camp en cours d'année scolaire : 1 mois ½ avant le début du camp.
- camp d'été : **avant le 15 avril.**
- camp d'été à l'étranger : Pré-dossier en janvier, dossier complet avant le 15 avril.

Cheminement du dossier

Pour tous les camps

- **Exemplaire original** est envoyé par le Chef de groupe **au** Centre National
- **Une copie complète** est envoyée au Délégué Régional

- Si le dossier est accepté par le secrétariat et la commission régionale des chefs, le chef de camp et le chef de groupe sont prévenus.
- Si le dossier est refusé par le secrétariat : il faut transmettre les pièces ou informations manquantes. Le dossier est bloqué.
- Si le dossier est refusé par la commission régionale des chefs, il est transmis à l'équipe nationale de branche qui convient avec le chef d'unité des améliorations à apporter.

Documents à joindre au dossier

	Tous les camps	Visa C.N.
<input type="radio"/>	2 copies lisible de la carte Michelin 1/200 000 ^{ème}	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	2 copies lisible de la carte IGN 1/25 000 ^{ème} avec itinéraire d'accès	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Formulaire A de Jeunesse & Sports (à nous transmettre 2 mois avant la date de départ, début avril pour les camps d'été)	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Certificat de potabilité de l'eau (si pas d'adduction au réseau public)	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Copie de tous les brevets de formation hors SUF (BAFA, AFPS, autres mouvements scouts...)	<input type="radio"/>

II – Caractéristiques du camp

II.1. Lieu de camp

Rappels de réglementation :

On ne peut camper :

- à moins de 200 mètres des points d'eau
- à moins de 500 m d'un monument historique,
- dans un site classé,
- aux emplacements interdits par les Préfets ou les Maires,
- dans certaines régions (Côte d'Azur, Languedoc, Roussillon, Corse) en dehors des lieux autorisés,
- dans les zones insalubres et dangereuses,
- sur les rivages de la mer,
- sur l'emprise des routes et voies publiques.

Pour les Louveteaux et Jeannettes, il y a obligation de camper dans des propriétés privées offrant toutes garanties de sécurité (propriété ou terrain clos), à proximité d'un bâtiment qui soit un abri valable en cas d'intempéries.

De plus, il est interdit d'organiser un camp au-dessus de l'altitude de 1.500 m.

Descriptif :

Reconnaissance du lieu de camp

du :

au :

par :

Contacts pris sur place

Paroisse

Nom et téléphone du prêtre :

Gendarmerie

Mairie

Médecin

Pompiers

Eaux et forêts

Hôpital

Service des eaux

Autorisations reçues

Faire du feu

Couper du bois

Si restrictions, lesquelles :

Si restrictions, lesquelles :

Rappel réglementation :

Les interdictions de faire du feu sont publiés à la Préfecture du département. Pensez à les consulter ainsi qu'à contacter les Pompiers.

Avez vous-réglé la question de :

L'eau potable :

La toilette du matin :

Les ordures :

Les feuillées :

Distance tentes/point d'eau :

Distance tente/lieu de toilette :

Les terrains de jeux et d'activités :

II.2. Moyens de transport

Quel est le moyen de transport utilisé par l'Unité pour rejoindre le lieu de camp ?

Train

Car

Autre :

Cie :

Quel est le moyen de transport utilisé par l'Unité pour repartir du lieu de camp ?

Train

Car

Autre :

Cie :

Quel est le moyen de transport utilisé par la maîtrise sur le lieu de camp ?

Vélo

Voiture de location

Voiture individuelle

Autre

- avec assurance SUF

- sans assurance SUF (voiture

appartenant au conducteur)

II.3 – Participants au camp

Nombres d'enfants présents au camp :

Nombre de sizaines :

II.4 - Activités physiques et sportives

Rappels réglementation :

Voir l'arrêté du 20.06.2003 & du 03.06.2004 sur l'encadrement, l'organisation et la pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement. Ce document est disponible dans le CD du parfait chef de groupe ou sur www.scouts-unitaires.org/kraal. Identifiant : Kr@al - Mot de passe : L'Aventure !

Pour chacune de ces activités joindre la fiche spécifique dûment remplie. (Annexe 3)

Activités physiques et sportives prévues au camp :

Ski et autre activités de glisse sur neige	<input type="checkbox"/>	Canoë-kayak et disciplines associées*	<input type="checkbox"/>	Vélo tout terrain	<input type="checkbox"/>
Montagne	<input type="checkbox"/>	Baignade*	<input type="checkbox"/>	Vélo	<input type="checkbox"/>
Escalade	<input type="checkbox"/>	Voile*	<input type="checkbox"/>	Roulotte	<input type="checkbox"/>
Spéléologie	<input type="checkbox"/>	Radeau*	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

* Pour les activités nautiques, faire remplir pour chaque participant une attestation de test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques. (voir annexe 1 de l'arrêté – voir ci-dessus). Ce test peut être organisé par l'unité en piscine avant l'activité.

Les qualifications requises pour l'encadrement proviennent

- de la maîtrise de camp Qualifications des membres de la maîtrise pour encadrer ces activités :

- d'intervenants extérieurs Coordonnées :

II.5 - Budget

Dépenses	Par personne	Total	Recettes	Par personne	Total
Intendance (produits d'entretien...)			Participation des familles		
Transports (car, train, voitures...)			Participation familles nombreuse		
Pharmacie			Participation de la maîtrise		
Matériel pédagogique			Fond propre de l'unité		
Hébergement			Dons divers		
Frais éducatifs (visite, musée...)			Bons & chèques vacances		
Frais administratifs			Subventions		
Matériel camp (achat-entretien)			Partenariat		
Cotisations temporaires			Cotisations camp (assurance obligatoire)		
Divers - imprévus					
Activité spécifique					
Total dépenses		D	Total recettes		R

Résultat du budget : R-D = 0
Le budget se doit d'être équilibré

Coût du camp par enfant = $\frac{\text{Total des dépenses}}{\text{Nombre d'enfants}} =$	
Coût d'une journée par enfant = $\frac{\text{Coût du camp par enfant}}{\text{Nombre de jours}}$	
Participation demandée aux familles pour 1 enfant =	
Participation demandée aux familles pour 2 enfants =	
Participation de soutien =	
Participation aux frais de chaque membre de la maîtrise (au minimum la nourriture) =	

III – MAITRISE

III.1 - Quotas d'encadrement et de formation

De 1 à 8 enfants – 1 sizaine

Nb de nuits	C.Unité	Assistant			Total
	CEP2 19 ans	CEP1 17 ans	Stagiaire 17 ans	Non qualifié 17 ans	
3 ou 4	1	0	1	0	2
5, 6 ou 7	1	1	0	0	2

De 15 à 20 enfants – 3 sizaines

Nb de nuits	C.Unité	Assistant			Total
	CEP2 19 ans	CEP1 17 ans	Stagiaire 17 ans	Non qualifié 17 ans	
3 ou 4	1	1	2	0	4
5, 6 ou 7	1	1	2	0	4

De 8 à 14 enfants – 2 sizaines

Nb de nuits	C.Unité	Assistant			Total
	CEP2 19 ans	CEP1 17 ans	Stagiaire 17 ans	Non qualifié 17 ans	
3 ou 4	1	1	1	0	3
5, 6 ou 7	1	1	1	0	3

De 16 à 24 enfants – 4 sizaines

Nb de nuits	C.Unité	Assistant			Total
	CEP2 19 ans	CEP1 17 ans	Stagiaire 17 ans	Non qualifié 17 ans	
3 ou 4	1	2	1	1	5
5, 6 ou 7	1	2	1	1	5

De 25 à 30 enfants – après accord de l'Equipe Nationale

Nb de nuits	C.Unité	Assistant			Total
	CEP2 19 ans	CEP1 17 ans	Stagiaire 17 ans	Non qualifié 17 ans	
3 ou 4	1	2	1	1	5
5, 6 ou 7	1	3	1	1	6

Pour tous les camps, un assistant doit posséder l'AFPS.

III.2 - Liste de la maîtrise

NOM – Prénom	N° d'adhérent SUF ¹	Date de naissance	Adresse, téléphone et e-mail	Formation			Observations
				CEP1 SUF (branche et date)	CEP2 SUF (branche et date)	Autre ²	

Tout changement dans la maîtrise doit être signalé au Centre National

Signature chef de camp

Signature chef de groupe

¹ laisser blanc si non inscrit et joindre une inscription

² BAFA, AFPS..., formation scoute reçue dans d'autres mouvements

III.3 - Fonction dans la maîtrise

A remplir en maîtrise ou par les personnes concernées. Merci de détailler les moyens pris par chaque assistant pour sa mission (fréquence de l'intendance, cahier de comptes, tente infirmerie...)

	Nom
Chef de camp	
Présentation, historique, formation et expérience de la maîtrise par le chef de camp.	
Trésorier	
Quels sont les moyens pris par le Trésorier pour tenir à jour les comptes du camp ?	
Infirmier / assistant sanitaire	
Quels sont les moyens pris par l'assistant sanitaire pour soigner les enfants au camp ?	
Intendant	
Quels sont les moyens pris pour assurer l'intendance du camp?	
Aumônier	
Date de sa présence au camp et moyens pris pour l'intégrer au camp	

III.4. Avis motivé du chef de Groupe

Signature

IV – LE CAMP

IV.1 - Présentation de l'unité

Objectifs et thème d'année fixés en septembre dernier

Activités marquantes eu temps forts de l'année

Où en êtes-vous aujourd'hui par rapport à vos objectifs ?

Explique comment le camp est l'aboutissement de vos projets d'année ?

IV.3 – Grille des Menus

Fruits ou légumes :	Au moins 5 par jour
Pain et autres aliments céréaliers, pommes de terre et légumes secs :	A chaque repas
Lait et produits laitiers	3 par jour
Viandes Poissons et produits de la pêche Œufs	1 ou 2 fois par jour

Dates	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8
Activité dominante								
Déjeuner								
Goûter								
Dîner								

IV.4 – Organisation médicale

Médecins

Nom : Adresse :

Distance du camp : Téléphone :

Nom : Adresse :

Distance du camp : Téléphone :

Hôpital

Nom : Adresse :

Téléphone :

Pharmacie

Nom : Adresse :

Téléphone :

Nom : Adresse :

Téléphone :

Pompiers

Téléphone :

Breveté secourisme (AFPS)

Nom :

IV.5 – Exploration

Date de l'exploration :

Durée de l'exploration :

Distance parcourue durant l'exploration :

Quels sont les moyens de transport utilisés ?

Quel est l'objectif de l'exploration ? le lieu de visite ?

IV.2 – Grilles des activités

Date	Lieu	Thème spi	Maître-mot ou thème de la journée	Matin	Après-midi	Veillée

IV.7 – Dossier pédagogique

Tu dois placer ici les pages détaillant ton dossier pédagogique. Tu peux soit l'écrire en ajoutant autant de feuilles qu'il t'est utile, soit insérer des pages dans la version informatique.

Voici quelques informations et conseils. Cependant, il n'y a pas de trame obligatoire.

Dans le **dossier pédagogique**, tu racontes ton histoire de camp jour après jour. Il raconte donc une réelle histoire avec des rebondissements, une vraie trame, une vraie fin. Bref, toute l'histoire du camp en détail.

On doit pouvoir le lire comme un roman ! Donne-nous envie d'y être !

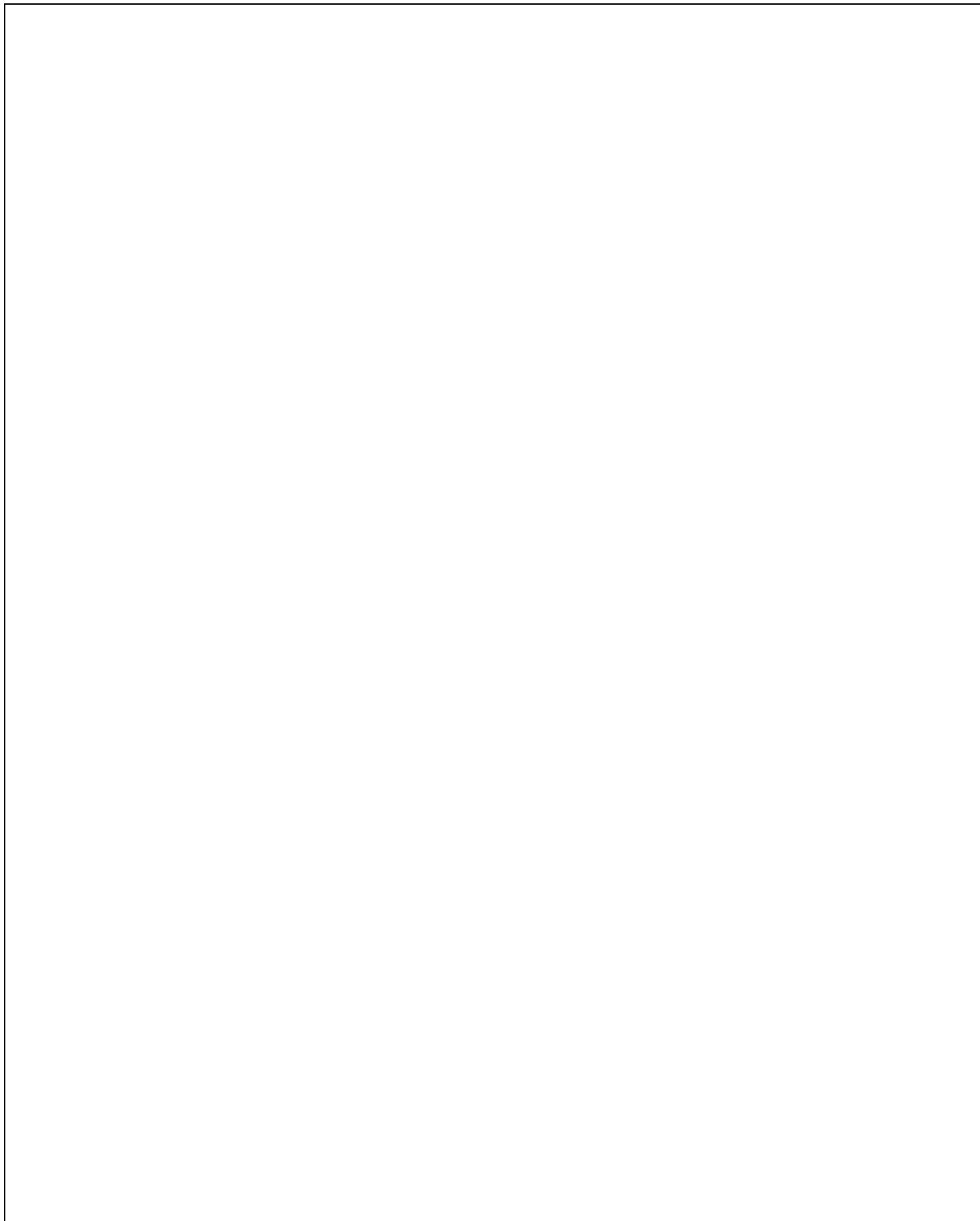
Au début de ton dossier pédagogique, tu peux faire une présentation générale où tu récapitules les objectifs pédagogiques du camp et le choix du thème et du thème spi.

Ensuite, tu peux faire une page par jour où figurent :

- le maître-mot : courte phrase qui va guider la journée. Elle est dans le thème du camp.
- Le thème spirituel de la journée : il se suit tout au long du camp en s'adaptant chaque jour aux activités de la journée.
- Le scoop : le rebondissement inattendu qui va lancer ta journée (sous forme de sketch, de message codé, etc.)
- Les activités de la journée : attention, il faut une vraie histoire pour lier toutes les activités du camp. Ne te contente pas d'une série d'événements qui se lient les uns les autres sans rapport, juste pour caser olympiades, grand jeu, explo...
- Le thème de la veillée : la veillée est intégrée dans l'histoire.

Pour la présentation du dossier pédagogique, laisse libre cours à ton imagination (dessins, chants, etc.)

Pour chaque activité, tu peux présenter les objectifs pédagogiques, le lien avec l'histoire de camp, l'organisation pratique, les responsables...



ANNEXE 1
MON UNITE NE CAMPE PAS

Motifs :

Signature du chef d'unité :

Signature du chef de groupe :

ANNEXE 2

CAMP GROUPE – UNITE D'ACCUEIL

Rappel réglementation :

Le chef de camp est celui qui a son CEP2. Il est responsable de toutes les unités participants au camp, qui forment alors une seule activité (mêmes activités pour tous). En revanche, le système des patrouilles/équipes reste inchangé.

Le camp groupé n'est pas une fatalité mais un outil éducatif. Il doit donc être préparé tout au long de l'année. Les unités participants doivent au minimum se connaître (activité vécue ensemble, courrier...) et les maîtrises doivent préparer le camp ensemble.

Composition des Unités

Code Unité	Nombre de chefs présents au camp	Nombre de Mineurs présents hors maîtrise
Total		

Totaux à reporter au paragraphe II.3

RAPPEL

Camp groupé : effectif maximum de l'ensemble des unités présentes au camp = **24** Louveteaux ou Jeannettes, au delà prendre contact avec l'équipe nationale concernée.

ANNEXE 2bis CAMP GROUPE - UNITE ACCUEILLIE

Présentation de ton unité

Objectifs et thème d'année fixés en septembre dernier

Activités marquantes eu temps forts de l'année

Où en êtes-vous aujourd'hui par rapport à vos objectifs ?

Explique comment le camp est l'aboutissement de vos projets d'année ?

Comment le camp groupé et le rapprochement des 2 unités a t'il été préparé ?

N° de l'unité d'accueil :

ANNEXE 4
FICHE DE RENSEIGNEMENTS
SUR LES ACTIVITES SPECIFIQUES, PHYSIQUES ET SPORTIVES

Remplir une fiche par activité

Description de l'activité :

Autorisations demandées, contacts pris :

Date et lieu de déroulement de l'activité :

Nombre et âge des jeunes concernés :

Préparation des enfants :

Qualifications permettant à la maîtrise d'encadrer l'activité en conformité avec la réglementation ou coordonnées des centres autorisés ou des personnels qualifiés pour la réalisation de cette activité avec des jeunes mineurs :

Les organismes et accompagnateurs ont-ils bien souscrit une assurance RC professionnelle pour ce genre d'activités ?

Les instructeurs ou accompagnateurs qui sont mis à votre disposition sont-ils bien titulaires des diplômes nécessaires pour diriger des activités avec des jeunes ?

Type, origine et état du matériel éventuellement utilisé ainsi que des équipements de sécurité :

Description des mesures de sécurité, alerte et intervention mises en place pour cette activité :

Date et Signature du responsable

Partie réservée au Centre National - Suivi du Dossier

N° de l'unité :

Nom de l'unité :

SECRETARIAT

Dossier complet le _____

Envoyé à la DDJS :

Oui

Non

Observations : _____

Attention : si le camp a été déclaré à J&S, il ne peut avoir lieu en l'absence du numéro d'enregistrement du séjour. N° _____

Visa du Délégué Général

Le _____

CONSEIL RÉGIONAL DES CHEFS

Date : _____

**AVIS
FAVORABLE**

**AVIS
RESERVE**

Observations : _____

Signature du Délégué Régional

DÉCISION DU COMMISSAIRE

Date : _____

Observations : _____

Signature du Commissaire :